

PROCEDURE DE REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES PAR BUSINESS FRANCE
POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES A DESTINATION DES TALENTS INTERNATIONAUX S'INSTALLANT EN FRANCE

Par

Business France, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 930 051, dont le siège social est sis 77 boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris, représenté par Madame Marie-Cécile Tardieu agissant en qualité de Directrice générale déléguée Invest dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **Business France** », ou l'« **Agence** »

Préambule

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française.

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.

Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires et gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise).

Business France dispose d'environ 1 400 collaborateurs situés en France et dans 56 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

La France souhaite renforcer l'accueil de talents étrangers de haut niveau dotés de compétences nécessaires à notre marché du travail. Pour y répondre, Business France assure une mission spécifique pour accompagner les talents rejoignant l'écosystème French Tech dans leurs démarches avec l'administration (immigration, fiscalité, protection sociale, etc.) et sur les aspects pratiques de leur installation en France (logement, comptes bancaires, etc.).

Cette mission dénommée « Welcome to la French Tech » consiste en un service dédié pour l'accueil de talents internationaux en France bénéficiaires des French Tech Visa (avec une attention particulière pour les employés des entreprises du French Tech 120, les lauréats des autres programmes French Tech et les investisseurs). Parmi les actions déployées, Business France souhaite mettre en place un mécanisme de référencement de prestataires offrant des services bancaires aux salariés, dirigeants et investisseurs issus de la Tech (ouverture de compte bancaire, gestion patrimoniale, opération internationale) afin de favoriser l'installation de talents internationaux en France et de lever les freins pouvant être rencontrés par l'écosystème French Tech. Ce service dédié aux talents internationaux de la Tech est appelé « French Tech Friendly » (lot 1)

Au-delà des talents internationaux de la Tech, Business France accompagne les investisseurs étrangers dans le cadre de projets d'implantation en France et gère depuis 2017 un site d'information en matière d'accueil de talents étrangers (welcometofrance.com). Business France souhaite également proposer un référencement des services bancaires ouverts aux entreprises / start-up étrangères s'implantant en France (ci-après dénommés « investisseurs étrangers ») et ayant besoin de recourir à des services internationaux (lot 2).

Dans ce cadre, l'Agence souhaite créer une procédure de référencement de prestataires de services (ci-après « les Prestataires ») pouvant apporter des prestations complémentaires à son action au profit des « investisseurs étrangers » et des ressortissants étrangers qui le demandent (ci-après le(s) « Talents internationaux de la Tech » (lot 1) et « Investisseurs étrangers » (lot 2)) dans le cadre de sa mission de service public d'attractivité. A cet effet, Business France a élaboré une procédure de référencement destinée à sélectionner des prestataires en mesure de fournir des prestations de qualité afin de permettre la satisfaction de besoins des Talents internationaux et investisseurs étrangers (cf. annexe 2 de la présente procédure).

Ce référencement concerne les opérateurs privés, établis en France.

Eu égard à son statut public et à l'esprit des règles qui lui sont applicables, notamment en matière de procédure publique, Business France entend en appliquer les principes :

- Egalité de traitement entre les candidats
- Transparence
- Liberté d'accès

Les Prestataires qui auront été référencés dans ce cadre devront s'inscrire dans une démarche qualité des services proposés et s'engager sur le professionnalisme de leurs personnels et/ou représentants.

I/ Présentation de la procédure

A/ Principes et objectifs du référencement

L'Agence s'interdit, pour des questions de responsabilité, de faire ou relayer un choix parmi les Prestataires référencés.

En ce sens, les « Talents internationaux de la Tech » (lot 1) et « investisseurs étrangers » (lot 2) restent en tout état de cause seule décisionnaire du recours à un Prestataire de son choix, que ce dernier fasse ou non partie des Prestataires référencés auprès de Business France.

La responsabilité de Business France ne saurait être recherchée dans ce cadre, d'une quelconque manière, tant sur la sélection définitive du Prestataire que sur la nature et les résultats des travaux effectués par celui-ci.

Cette disposition sera rappelée dans le cadre des échanges entre Business France et les Talents internationaux et investisseurs étrangers.

B/ Intérêt du référencement pour les opérateurs

Les Prestataires qui auront été référencés, à l'issue de la procédure basée sur des critères liés à la qualité de leurs prestations, peuvent espérer :

- Un flux de nouvelles demandes de services (estimation en termes de volume : une centaine de publics cibles) ;
- Une identification et une reconnaissance auprès d'un public de professionnels ;
- Une mise en relation simplifiée avec le client ;
- Une dynamique d'évolution de leur offre de services.

C/ Fonctionnement du référencement

Pour être référencé, un candidat devra pouvoir proposer des prestations bancaires (cf. annexe 2) selon les typologies indiquées ci-après. Le candidat devra faire apparaître clairement dans son offre la ou les types de prestations sur laquelle/lesquelles il se porte candidat, à savoir celles cochées ci-dessous :

☐ **Lot 1 - Talents internationaux de la Tech » (dirigeant et salarié de start up ou investisseur dans une start-up)**

Service d'ouverture de gestion de compte bancaire personnel qui incluent les prestations suivantes : l'ouverture et la clôture du compte bancaire, la tenue du compte bancaire, le relevé de compte mensuel, la fourniture d'un RIB, la domiciliation des virements, l'encaissement de chèque et de virement bancaire, le paiement par prélèvement ou virement bancaire, la réalisation d'opérations de caisse, le dépôt et retrait d'espèces au guichet et aux distributeurs, la consultation à distance du solde du compte, une carte bancaire, deux chèques de banque par mois ou des moyens de paiement équivalents),

ET

Service de conseil financier et de gestion de patrimoine (stock-option, AGA, modalités fiscales françaises, notamment le régime des impatriés le cas échéant, etc.)

☐ **Lot 2 : entreprises étrangères s’installant en France**

- ☐ Service d’ouverture et de gestion de compte bancaire d’entreprise qui incluent les prestations suivantes : l’ouverture et la clôture du compte bancaire professionnel avec un numéro IBAN français et guichet international le cas échéant, une carte bancaire internationale business, le dépôt du capital social en ligne, une gestion comptable simplifiée, l’envoi automatique des notes de frais au comptable, une assurance, la création de factures et paiement en ligne, la possibilité d’effectuer des virements dans différentes devises.

ET/OU

- ☐ Service spécifique d’accompagnement aux start-up étrangères s’installant en France : l’ouverture et la clôture du compte bancaire professionnel avec un numéro IBAN français, une gestion comptable simplifiée, l’envoi automatique des notes de frais au comptable, une assurance, une ou plusieurs cartes bancaires internationale business, le dépôt du capital social en ligne, adapter l’offre à différents types de statuts juridiques (entrepreneur, start-up, créateur et investisseur). Le service d’accompagnement des start-ups pourra comprendre une offre dédiée au financement de l’innovation et le conseil aux techniques de financement à choisir selon le modèle économique de l’entreprise ainsi que l’appartenance à un réseau d’accélération de start-ups.

Les prestations bancaires seront mises en œuvre par des interlocuteurs anglophones ou des agences dédiées à la gestion de population internationale (référénts en France et/ou à dans le pays de provenance du Talent ou de l’investisseur).

Dès lors qu’il sollicite un référencement dans le cadre de la procédure, le candidat doit répondre à tous les critères mentionnés dans les documents contractuels de la procédure.

Ce référencement est attribué par Business France, pour une durée d’un (1) an, renouvelable deux (2) fois par tacite reconduction. Au-delà de la troisième année, le référencement prend fin de plein droit sans qu’aucune autre formalité ne soit nécessaire.

Si le candidat obtient un référencement, suite à examen de son offre, il en est informé par courrier (mail) dans un délai de 15 jours à compter de la date de sélection des dossiers (cf. § II-B). Il signe une « convention de référencement » rappelant les droits et obligations fixés à chaque Partie dans ce cadre.

Si le candidat n'obtient pas le référencement sollicité, après examen, il reçoit un courrier (mail) l'en informant dans un délai de 15 jours à compter de la date de sélection des dossiers (cf. § II-B).

Par ailleurs, tout Prestataire référencé s'engage à informer Business France de toute évolution relative à son offre de services entrant dans le champ d'application de la convention de référencement (nature des services, zone géographique d'intervention, critères de qualité notamment).

D/ Modalités de la procédure :

Parmi les Prestataires ayant remis un dossier de candidature et d'offre pour le marché considéré, l'Agence procède à une sélection sur des critères objectifs, destinés à répondre aux besoins ciblés des Entreprises.

Ce référencement est « ouvert » : le nombre de prestataires susceptibles d'être sélectionnés dans ce cadre n'est pas limité.

La procédure de sélection mise en place est réalisée en langue française et respecte les étapes suivantes :

- Publicité par Business France de la mise en place de cette procédure parmi le public cible et via les canaux suivants : Paris Europlace, le site welcometofrance.com, le site lafrenchtch.com. Cette information comprend la description des prestations attendues par les futurs opérateurs référencés via le présent document de procédure (annexe 2 en particulier)
- Envoi par le candidat de son dossier de candidature complété à Business France **au plus tard le 23/03/2020** ;
- Vérification de l'éligibilité de la candidature par Business France sur la base des conditions fixées partie II-A de la présente procédure ;
- Information des candidats retenus et non retenus ;
- Mise en place des conventions de référencement avec les candidats retenus.

E. Exécution du référencement

Conformément à la convention de référencement signée par les candidats sélectionnés présentée en annexe 4, ceux-ci s'engagent à offrir aux Entreprises des tarifs et/ou conditions préférentiels par rapport aux prix publics de leurs prestations.

F. Suivi du référencement

1. Suivi Qualité : La procédure qualité est fixée à l'annexe 3 et à l'article 6 de la convention de référencement.
Les Prestataires s'engagent dans cette démarche qualité sans réserve.
Les talents internationaux de la Tech et les investisseurs étrangers qui auront eu recours aux prestations des Prestataires référencés pourront être invitées par Business France à faire part de leur satisfaction et/ou insatisfaction dans ce cadre.
2. Suivi annuel : Le prestataire référencé s'engage à communiquer deux fois par an à Business France, lorsqu'il lui en sera fait la demande, le nombre des talents internationaux de la Tech et des investisseurs étrangers qui l'auront contacté après avoir été orientées par l'Agence et, le cas échéant, le nombre et les noms/n° SIRET (sauf obligations légales contraires) des entreprises qu'il aura servies dans ce cadre.
Ces données permettront à Business France d'avoir un retour sur les talents internationaux de la Tech et les investisseurs étrangers qu'ils auront, au préalable, orientés vers le Prestataire référencé.
- 3- Perte du référencement : Business France se réserve un droit de retrait du référencement dans les cas énoncés à l'article 8 de la Convention de référencement.

G/ Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente procédure de référencement sont enregistrées dans un fichier informatisé par Business France pour assurer sa mission dans le cadre du dispositif français d'appui à l'attractivité de l'économie française.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit, pour les Prestataires non retenus, pendant la durée nécessaire à la réalisation de la présente procédure de référencement, et pour les Prestataires retenus pendant la durée du référencement, augmentée de la durée nécessaire au respect des obligations légales ou réglementaires auxquelles Business France est soumis. Elles sont destinées à ses services internes, ses Prestataires sous-traitants, ses bureaux et représentations à l'étranger, dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, mais également aux autres acteurs du dispositif susvisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les informations concernant le traitement des données personnelles des personnes concernées et l'exercice de leurs droits sont disponibles dans notre [Charte de protection des données personnelles](https://www.businessfrance.fr/donnees-personnelles) (<https://www.businessfrance.fr/donnees-personnelles>).

II - Mise en Œuvre de la Procédure

A – Dossier de candidature

Chaque candidat :

- paraphe chaque page du présent **document de Procédure** et le fait signer par une personne habilitée à engager la personne morale concernée
- remplit **l'annexe 1 d'identification de la structure candidat** le plus précisément possible
- complète et signe **l'annexe 2 – typologies de prestations au périmètre de la procédure**
- fait signer **l'annexe 3 – Charte Qualité** par une personne habilitée
- complète, paraphe et fait signer par une personne habilitée la **convention de référencement en annexe 4**
- complète le cas échéant **l'annexe 5 – références-clients**

En outre, le candidat joint à son envoi un dossier dédié comprenant **les informations le concernant**, à savoir :

- Une présentation générale de la structure et des services proposés en français et en anglais en lien avec la typologie proposée ;
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles, en particulier :
 - Les ressources (humaines et matérielles) affectés au service objet du référencement ;
 - Couverture nationale par le biais d'une agence / guichet centralisé ou dématérialisé permettant la gestion de clients internationaux
 - Les compétences, expériences et antériorité du personnel amené à travailler sur des activités faisant l'objet de la présente procédure ;
 - Service bilingue français anglais à minima

- Les lettres de références clients pour des activités similaires à celles relatives à la convention de référencement, en complément de l'annexe 5 le cas échéant ; Business France se réserve le droit de contacter certaines références pour vérification (facultatif) ;
- La méthodologie, les moyens utilisés et les conditions **et/ou** tarifs préférentiels proposés dans le cadre des services faisant l'objet de la convention de référencement ;
- Un document d'engagement stipulant que le candidat est en règle :
 - Concernant son enregistrement auprès de l'administration française – extrait Kbis de mois de 3 mois ;
 - En matière fiscale et sociale vis-à-vis de l'administration française et des organismes compétents (attestation de régularité fiscale et attestation de régularité sociale) ;
- La copie de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle ou équivalent en cours de validité ;
- Toute autre pièce qu'il estime de nature à appuyer sa candidature (certification, charte, mandats de représentation, autres...).

NB. Il est rappelé que, selon l'article 2 du projet de Convention, le candidat à la présente procédure doit-être à même de réaliser en propre, à titre principal, les services identifiés en annexe 2 de la Convention, selon les typologies retenues.

Un seul dossier de candidature ordonné par typologie de prestation, est remis à Business France, au contact suivant :

Emma Bonnet : emma.bonnet@businessfrance.fr

En cas de changement de contact, Business France en avertira le candidat.

B – Calendrier

Le calendrier prévisionnel relatif à la présente consultation s'établit comme suit :

- Lancement de la procédure de référencement : 02/02/2021
- Date limite de réception des candidatures et des offres : 23/03/2021 à midi (12 :00) heure locale.

- Validation du choix du Prestataire : *15 jours suivant la réception de la candidature et au plus tard le 06/04/2021*
- Début d'exécution du référencement : 19/04/2021

Toutes les candidatures devront être envoyées soit par e-mail. Il est précisé qu'un envoi arrivant après la date et l'heure indiquées n'est pas recevable.

C – Sélection des candidatures

Les candidatures seront évaluées au regard des pièces exigibles fournies dans le dossier de candidature et du respect des exigences requises précisées dans la Procédure.

Remarque :

Des précisions pourront être demandées aux candidats, si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être complétée.

Business France se réserve le droit de déclarer la procédure infructueuse si elle n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées. Par ailleurs Business France, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, peut à tout moment mettre fin à l'exécution de la procédure de référencement avant l'achèvement de celle-ci pour un motif d'intérêt général. Toute décision de résiliation du référencement est notifiée au Prestataire par lettre recommandée avec accusé réception ou équivalent.

Tout renseignement complémentaire à caractère administratif et/ou technique qui sera nécessaire à la préparation des offres pourront être obtenus à l'adresse du Contact mentionné ci-avant.

La présente procédure de référencement comporte 4 annexes :

- Annexe 1 : Identification de la Structure
- Annexe 2 : Typologies de prestations de services proposées
- Annexe 3 : Charte Qualité
- Annexe 4 : projet de Convention de référencement (ses clauses ne sont pas négociables)
- Annexe 5 : références clients

Rappel des éléments et pièces obligatoires à joindre au dossier de candidature

(Aide au candidat)

	A cocher par le candidat si élément présent
Procédure de référencement : paraphée sur chaque page, datée et signée	
Annexe 1 - Identification de la structure : complétée	
Annexe 2 - typologie de prestations : complétée et signée	
Annexe 3 - Charte Qualité : datée et signée avec mention <i>lu et approuvé</i> (+ cachet)	
Annexe 4 - Convention : complétée (page 1), paraphée sur chaque page, datée et signée (+ cachet)	
Annexe 5 - références-clients : complétée et signée (facultatif)	
Autres documents :	
- Ressources matérielles et humaines	
- Couverture nationale par le biais d'une agence / guichet centralisé ou dématérialisé permettant la gestion de clients internationaux	
- Compétences, expériences, antériorité du personnel réalisant les prestations au périmètre	
- Service bilingue français anglais à minima	
- Personnel anglophone et collaborateur en interface (CV le cas échéant)	
- Lettres de références-clients	
- Méthodologie pour les prestations au périmètre	
- Conditions et/ou tarifs préférentiels pour les entreprises	
Documents administratifs :	
- Document attestant l'enregistrement de la structure auprès de l'administration française (Kbis)	
- Attestation de régularité fiscale auprès de l'administration française	
- Attestation de régularité sociale auprès de l'administration française	
- Copie de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité	
Autres (facultatif) : certification, charte, mandats de représentation...	

ANNEXE 1 : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom complet du prestataire / sigle	Nature du prestataire	Forme juridique
Adresse du siège	Téléphone / Fax / Adresse courriel	Pays d'établissement
Nom du PDG / DG	Nom responsable opérationnel concerné	Présentation de l'équipe
Adhésion à une fédération, si oui, laquelle	Partenariat(s) avec d'autres entreprises, si oui : préciser	

ANNEXE 2 : TYPOLOGIES DE PRESTATIONS DE SERVICES PROPOSEES

Typologie des services proposés	Précisions sur le service	Public concerné et tarifs ou conditions privilégiés appliqués (par rapport aux conditions/prix publics du prestataire)	Zone(s) d'intervention (préciser villes)	Observations
LOT 1 Talents internationaux de la Tech				
LOT 2 Investisseurs étrangers				

ANNEXE 3 : CHARTE QUALITE

Les engagements des prestataires référencés par Business France

En tant que prestataire référencé par Business France, je m'engage à :

I – Fournir au public et aux clients une information claire, sincère et complète

1. en opérant en toute transparence et toute légalité, notamment en évitant toute situation de conflit d'intérêt ;
2. en fournissant une information détaillée sur le(s) service(s) proposé(s), sans clause illisible et sans formulation trompeuse ou ambiguë ;
3. en informant l'Entreprise sur le tarif de la prestation et les possibilités de réduction de coûts (ex : prestations multiples ou combinées) ; de même qu'en établissant un devis gratuit sauf à ce que celui-ci impose un déplacement justifié ;
4. en établissant un Bon de commande qui formalise l'accord des deux parties dont un double est donné à l'Entreprise.

II – Garantir des services de qualité dans le respect de l'Entreprise

1. en disposant d'un personnel courtois, compétent et qualifié capable de proposer à l'Entreprise une prestation réellement adaptée à ses besoins (aide à l'expression de besoin si nécessaire) ;
2. en garantissant le respect et la confidentialité des données de l'Entreprise ;
3. en assurant le suivi et la prise en charge de toute demande avec un délai de réponse de 5 jours ouvrés garanti à toute personne s'étant adressée à ma structure ;
4. en indiquant à l'Entreprise les coordonnées de la personne qui interviendra dans la réalisation de la prestation demandée ;
5. en assurant la continuité de la prestation (achèvement dans les délais impartis de toute prestation commencée et remplacement de personnel absent) ;
6. en prenant en compte toute réclamation formulée par l'Entreprise et en élaborant une procédure de traitement de ces réclamations : personne référente, délais de traitement,...
7. en vérifiant que la prestation fournie correspond aux attentes de l'Entreprise ;
8. en étant en conformité avec les normes et réglementations applicables à ma profession ;
9. en élaborant une procédure de recrutement fiable pour évaluer au mieux les capacités et compétences de mon personnel ;
10. en offrant à mon personnel à la fois un encadrement fiable et la possibilité de se former et de développer ses compétences ;
11. en respectant les dispositions du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (règlement général sur la protection des données).

En tant que responsable de la qualité des produits/services livrés, je m'engage à mettre en place un système de contrôle et de gestion de la qualité adapté pour répondre aux exigences définies dans la présente charte.

Business France se réserve le droit de me demander les détails de la politique qualité mise en œuvre à cet effet.

Fait leà.....

Cachet du Prestataire :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

ANNEXE 5 : REFERENCES CLIENTS

RAISON SOCIALE	BESOIN EXPRIME	PRESTATION BANCAIRE REALISEE	PERIODE (MOIS/ANNEE)